

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
Réunion du 27 janvier 2025

028-282800366-20250127-B_2025_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2025
Publication : 28/01/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

B 2025 - 01 : Approbation du compte-rendu du Bureau du CASDIS du
5 décembre 2024

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 21 janvier 2025 à l'initiative de son président, s'est réuni le lundi 27 janvier 2025, au Conseil Départemental sous la présidence de M. Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration.

Membres présents avec voix délibérative :

M. Christophe Le Dorven, M. Francis Pecquenard, M. Marc Guerrini, M. Didier Garnier

Membres excusés : Mme Sylvie Honneur-Bûcher

Pouvoir(s) :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1424-1 à L 1424-50 et R 1424-1 à R 1424-55.

Le bureau s'est réuni le 5 décembre 2024 et a délibéré sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Considérant que les débats de la séance ont été transcrits dans un compte-rendu.

Le Bureau du CASDIS, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 5 décembre 2024.

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /